Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 022-212202485-20260605-2026060502-DE

POMMERIT le Vicomte
PAÑVRID AR BESKONT

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE GUINGAMP

DATE de CONVOCATION
Le 28 MAI 2026

DATE D'AFFICHAGE

05/06/2026

EN EXERCICE **19**

PRESENTS **15**

VOTANTS **19**
(4 PROCURATIONS)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération N° 2026 06 05 02

L'an **DEUX MIL VINGT-SIX** Le cinq juin à onze heures, trente minutes
Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Florence LE SAINT, Maire

Etaient présents : MM BARS Gilles, BEAUCAMP Martine, BELLEGOU Anne, BROCHEN Annie, CARRE Yves, CORREC Sylviane, EVEN Olivier, HENRY Alain, JACQ Claudie, LE BIANIC Myriam, LE SAINT Florence, MENGUY Stéphane, PARANT Katell, RAISON Muriel, ROPERS Valérie.

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : CABIOCH QUEMENER Daniel (procuration à LE BIANIC Myriam), LEVACHER Jean-Christophe (procuration à BARS Gilles), PEYRICHOU Yves (procuration à LE SAINT Florence), BISSON Cyril (procuration à ROPERS Valérie)

Madame Anne BELLEGOU a été nommée secrétaire de séance.

ECHANGE SANS SOULTE DES PARCELLES CADASTREES ZI 80, 83 ET 84 AU LIEU-DIT SAINT FRANÇOIS

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques,
Vu les documents cadastraux relatifs à la parcelle section ZI 84 d'une superficie de 487m2 appartenant à la commune de Pommerit Le Vicomte et les parcelles ZI 80 et 83 d'une contenance de 160 1 m2 appartenant aux héritiers de Monsieur et Madame Marc FOUCHARD,
Vu le plan de délimitation établi par le géomètre Daniel TRAIN, en date du 7 septembre 1990,
Vu l'acte d'échange intervenu en 1990 entre la commune et Monsieur Marc FOUCHARD, dont aucun original ni aucune copie n'ont pu être retrouvés,
Vu les justificatifs successoraux produits par les héritiers de Monsieur et Madame Marc FOUCHARD,
Considérant qu'il y a lieu de régulariser la situation foncière en vue d'une publication au service de la publicité foncière,
Considérant que la parcelle ZI 84, relève désormais du domaine privé de la commune à l'issue de sa désaffectation et de son déclassement,
Considérant que les parcelles échangées présentent une valeur équivalente, de sorte qu'il n'y a pas lieu à versement d'une soulte,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal :
Décide :

- D'approuver l'échange sans soulte entre la parcelle communale cadastrée ZI 84 et les parcelles ZI 80 et 83 appartenant aux héritiers de Monsieur et Madame Marc FOUCHARD,

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 022-212202485-20260605-2026060502-DE

Cet échange a pour objet de régulariser la situation foncière issue d'un acte ancien de 1990, n'ayant pu être retrouvé et n'ayant pas fait l'objet d'une publication à la publicité foncière.

- De dire que cet échange est consenti sans soulte, les parcelles échangées ayant une valeur équivalente,
- D'autoriser Madame La Maire à signer tous actes, documents et pièces nécessaires à la réalisation de cet échange,
- De préciser que les frais notariés, et tous frais annexes seront à la charge de Messieurs Sacha et Serge FOUCHARD, héritiers de Monsieur et Madame Marc FOUCHARD,
- Précise que l'acte sera reçu par Anaëlle COQUEUX et Rémi CHARPENTIER, notaires associés, 5, avenue Bertie Albrecht à PARIS 75008

Pour extrait certifié conforme

La Maire
Florence LE SAINT

La Secrétaire
Anne BELLEGOU